

# Argumentaire

## Qu'est-ce que le SNU (Service national universel) ?

On peut voir comment le gouvernement présente le SNU avec le lien : <http://www.jeunes.gouv.fr/SNU>

En 2019, 2 000 garçons et filles, tous volontaires, ont réalisé le SNU. En 2020, ce sera au tour de 30 000 jeunes volontaires, et en 2022 entre 200 000 et 300 000 (encore volontaires ?). Il est prévu de rendre le SNU obligatoire dès 2024 pour 800 000 garçons et filles, après la classe de 3<sup>e</sup>, donc des mineurs âgés de 15 ou 16 ans. Tout jeune qui n'accomplirait pas le SNU ne pourra ni passer le bac ni le permis de conduire, et ne pourra ni s'inscrire dans l'enseignement supérieur ni se présenter à un concours de la fonction publique !

Le SNU s'accomplit en deux phases de 15 jours, la première en internat loin du domicile du jeune, la seconde auprès d'une association ou d'une collectivité, chez les pompiers, dans la police ou la gendarmerie, pour y accomplir une mission d'intérêt général, dans le département où habite le jeune.

## Le SNU a-t-il un caractère militaire ?

Oui, et ce dès le début. En mars 2017, durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron évoquait un « service national de durée courte, obligatoire et universel, [...] encadré par les armées et la gendarmerie nationale ». Et d'expliquer : « Au travers d'une expérience directe de la vie militaire, de ses savoir-faire et de ses exigences, chaque jeune Français ira ainsi à la rencontre de ses concitoyens, fera l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine, durant un mois. Ce temps de service militaire universel devra intervenir dans les 3 ans suivant le dix-huitième anniversaire de chacun. » (*JDD* du 26 juin 2018).



Le projet SNU a ensuite subi plusieurs modifications, pour aboutir à ce que nous connaissons maintenant : « une expérience qu'on peut rapprocher de la préparation militaire, mais sans maniement des armes », selon Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargé de la mise en place et du suivi du SNU (entretien paru dans le *JDD* du 16 juin 2019).

Le cadre de la première phase est fortement inspiré du service militaire, « par brigade de 200 jeunes », dans des centres gérés par un chef de brigade et trois adjoints, avec un réveil à 6h30, le port de l'uniforme et le lever du drapeau, le chant de *La Marseillaise*, des journées réglées à la minute, avec une seule heure de temps libre par 24h. L'encadrement est composé de militaires, gendarmes ou policiers, assortis de quelques animateurs associatifs pour cautionner une soi-disant ouverture au monde réel. Il suffit de constater le vocabulaire employé, *brigade, uniforme, lever des couleurs, discipline, etc.* pour comprendre que SNU et service militaire (suspendu en 1997), sont frères jumeaux, à l'exception du maniement des armes et de la durée du « service ».

Lors de la première phase, les journées se passent à écouter des cours sur les armées, le sens de l'engagement, les bienfaits de la dissuasion nucléaire, à subir des épreuves physiques comme par exemple le parcours du combattant (*JDD* du 16.06.2019), à s'initier au code de la route et aux premiers secours, à participer à des débats chronométrés, par exemple sur la sexualité et l'environnement. Tout est organisé comme une propagande d'État selon l'idéologie de la soumission par la militarisation des esprits, pour que les jeunes, rendus dociles, ne viennent pas critiquer la politique militaire, sa dissuasion nucléaire – qui nous assure plus d'insécurité que de sécurité ! – , ses ventes d'armes à l'étranger – pouvons-nous être fiers que la France soit le 3<sup>e</sup> pays le plus exportateur d'armes, et que certaines armes vendues à l'Arabie saoudite aient servi à massacrer des milliers de civils au Yémen ? Tout gouvernement autoritaire a besoin d'une jeunesse soumise qui ne soit pas tentée d'exister dans la rue, dans la vie syndicale et politique.



## L'enfumage par le SNU

Alors que la première phase du SNU prétend parvenir à « une cohésion sociale » grâce à « une mixité sociale », la seconde phase est censée « développer une culture de l'engagement » par le biais d'une mission d'intérêt général.

Concernant la mixité et la cohésion sociale, comment le SNU parviendrait-il à réaliser en un mois (!) ce que l'Éducation nationale ne parvient pas à réaliser entre la maternelle et la classe de 3° ? Ne conviendrait-il pas mieux de donner à l'Éducation nationale les moyens pour que notre système éducatif cesse de se distinguer par des discriminations sociales... et redevienne un espace de rencontres et d'échanges, d'émancipation, et de construction d'un esprit critique ?

Selon Gabriel Attal, le SNU ouvrirait à la « culture de l'engagement » (*sic*). Mais cette « culture de l'engagement » est toute orientée vers les métiers des armées et de la police, en vue de la suite prévue du SNU : des engagements de 3 à 12 mois pour des jeunes de 16 à 25 ans.

Tout le budget du SNU est pris dans la caisse du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ! Pourquoi ce ne serait pas au Ministère de la Défense et à celui de l'Intérieur de former les jeunes désireux de suivre une carrière dans l'armée ou la police ?

Le discours officiel prétend que la « culture de l'engagement » serait également mise à profit dans les domaines du sport, du patrimoine et de l'environnement. Comme s'il n'existait pas déjà des milliers de clubs et d'associations, formant un véritable maillage territorial, qui n'attendent que plus de reconnaissance et de subventions pour se développer auprès de jeunes ! Pourquoi le gouvernement fait-il semblant de ne pas voir dans leurs objectifs la cohésion sociale, la promotion des valeurs de la République, l'éducation à la laïcité ? Pour être éducatif, l'engagement doit être accompagné par des professionnels (professeurs, animateurs, éducateurs) que ce soit à l'École ou dans les associations reconnues pour leur compétence. Celles-ci ont l'expérience de parcours croisés favorisant la mixité sociale (par exemple entre jeunes urbains et jeunes ruraux), les pratiques de coopération et de mutualisation des savoirs. C'est en s'appuyant sur la diversité des cultures dans des actions collectives que se construisent le mieux les identités, la confiance en soi, l'esprit de responsabilité et les pratiques démocratiques, loin de la loi du plus fort qui domine dans une société néolibérale.



Un engagement n'a de sens que s'il est volontaire. Les jeunes s'engagent dans les clubs sportifs, les associations d'Éducation populaire, les entreprises novatrices de l'Économie sociale et solidaire. Ils peuvent y suivre des parcours émancipateurs, qu'ils soient culturels, artistiques ou technologiques. Vouloir un SNU obligatoire pour développer l'engagement dans la société civile est un non-sens au moment où de plus en plus de jeunes s'engagent de fait contre le réchauffement climatique. Il est vrai qu'ils mènent parfois des actions de désobéissance civile non-violente, dans la foulée de Gandhi et Martin Luther King, ce qui peut inquiéter un « président des riches », car cette désobéissance-là échappera toujours à l'idéologie de la soumission que véhicule le SNU bientôt obligatoire.

Sur la désobéissance civile, lire l'article :

[http://alternatives-non-violentes.org/Revue/Numeros/170\\_Marchandisation\\_sexuelle\\_des\\_corps/Comment\\_fonder\\_le\\_droit\\_de\\_desobeir\\_en\\_democratie](http://alternatives-non-violentes.org/Revue/Numeros/170_Marchandisation_sexuelle_des_corps/Comment_fonder_le_droit_de_desobeir_en_democratie)

**De nombreuses associations, mouvements de jeunesse, syndicats et partis se sont déjà prononcés contre le SNU**, par exemple : Union nationale lycéenne (UNL), Syndicat général des lycéens (SGL), Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), Les Jeunes Écologistes, Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), La Mutuelle des étudiants (LMDE), Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - Pays de Loire (CEMEA - Pays de Loire), Scouts et Guides de France, Mouvement pour une alternative non-violente (MAN), Union pacifiste de France (UPF), Union nationale des étudiants de France (UNEF), Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), Fédération syndicale unitaire (FSU), Syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN-CFDT), Union syndicale Solidaires (USS), Europe écologie - les Verts (EELV), etc.

## Pour un droit à l'objection de conscience.

Quand le SNU sera obligatoire, pourra-t-on se déclarer objecteur de conscience ? La réponse de Gabriel Attal se trouve dans un entretien accordé au *JDD* (10.11.2019) : « Le régime des objecteurs de conscience était lié au maniement des armes. Il n'a pas lieu d'être pour le SNU. Les jeunes qui ne se présenteraient pas feraient l'objet de sanctions définies par la loi. Cela pourra être l'impossibilité de passer tout diplôme, le permis de conduire ou d'intégrer la fonction publique. »

Si le SNU devient obligatoire, la question d'une objection de conscience sera forcément posée par des jeunes et même par des parents de mineurs. Aura-t-elle une réponse inscrite dans la loi ? Pour le moment, les rares dispenses de SNU prévues concernent les filles-mères, les jeunes résidant à l'étranger et ceux qui ont une impossibilité physique justifiée médicalement.

« Rétablir le droit à l'objection de conscience à l'occasion du SNU, écrit Alain Refalo sur son blog, ce serait tout simplement signifier que nous ne sommes pas encore dans un régime totalitaire ! Faire valoir ce droit, tant pour les jeunes que pour les familles, serait une preuve de discernement et de civisme, car il ne s'agirait pas seulement d'échapper au SNU, mais de montrer qu'il existe d'autres formes d'engagement volontaire pour la collectivité, autrement plus porteuses de sens et plus utiles. Notre société a davantage besoin d'esprits libres et éclairés, agissant de façon autonome et responsable, que de citoyens soumis et passifs, contraints d'obéir et de "s'engager" parce que des adultes l'ont imposé à une génération qui n'a rien demandé ! »

Le Mouvement pour une alternative non-violente (MAN), dès sa création en 1974, a soutenu les objecteurs de conscience au service militaire. Il fera certainement partie des organisations qui réclameront l'objection de conscience au SNU obligatoire - si ce dernier est mis en place - et qui soutiendront les insoumis.

## Combien coûte le SNU ?

En 2019, le SNU a coûté 2 000 euros par jeune. Pour tenter de minorer la dépense pour les 30 000 jeunes prévus en 2020, Gabriel Attal envisage de passer d'un encadrant pour cinq jeunes à un encadrant pour six ou sept (*Les Échos* du 07.11.2019). Le SNU coûterait alors autour de 30 millions en 2020. Pour 2023 ou 2024, avec la généralisation du SNU, il est question d'au moins 1,5 milliard d'euros par an ! Où cet argent sera-t-il pris ? Les militaires refusent catégoriquement qu'il provienne du budget de la Défense. On sait que le gouvernement s'est résigné à financer le SNU de 30 000 volontaires en 2020 en piochant dans le budget du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Le budget 2020 de ce ministère s'élève à 1,23 milliard, soit une hausse de 9,8 % : il s'agit de financer les J.O. de 2024 à hauteur de 129 millions et le SNU à hauteur de 30 millions ! C'est donc le sport amateur et le Service civique qui sont programmés à la baisse en 2020 ! (voir *L'Express* du 08.11.2019). Quel ministère sera ponctionné quand le SNU sera censé accueillir 800 000 jeunes ? Aux dépens de quel programme ? Personne n'en sait rien.

## Le SNU nuit au Service civique.

Pour le député Régis Juanico - au Parti socialiste puis à Génération.s depuis 2018 -, rapporteur pour avis du budget du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - « le budget du service civique qui augmentait de 60% chaque année depuis trois ans a été largement amputé cette année pour financer le SNU. Il était de 60 millions d'euros par an, ce que nous saluons. Pour 2020 il

est de seulement 13 millions ! » Alors que les 140 000 jeunes qui ont fait un Service civique en 2018 s'en disent satisfaits ou très satisfaits à 97 %, et que 74 % d'entre eux ont trouvé rapidement un emploi à la suite, il est plus qu'aberrant que le budget du Service civique soit réduit à une peau de chagrin (Source : *Huffpost* du 10.11.2019).

Cet odieux transfert de crédits vient après que 180 responsables associatifs aient écrit, au sujet du Service civique, dans une lettre ouverte au Premier ministre, publiée dans *Le Parisien-Aujourd'hui en France* du 27.10.2019 : « Ce dispositif de mobilisation citoyenne des jeunes et de soutien à leur insertion sociale et professionnelle, créé par la droite, développé par la gauche, est reconnu aujourd'hui par



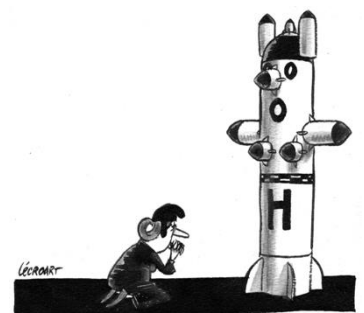
tous comme utile. Depuis 2010, le Service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer six à douze mois de leur vie à un engagement citoyen au service de l'intérêt général. Six à douze mois pour être contributeurs actifs de cette société qu'ils ont souvent l'impression de subir, six à douze mois pour regagner confiance en eux et en notre société, pour développer des compétences, gagner en expérience, s'aider eux-mêmes en aidant les autres. (...) Le Service civique est un outil de réconciliation républicaine, de mixité sociale, de développement de l'esprit d'engagement et d'ouverture au monde. Nous en appelons à la continuité des politiques publiques et à la cohérence de la politique gouvernementale : investissons dans ce qui marche, dans un développement ambitieux du Service civique. Il en va de notre avenir, de l'avenir des jeunes et de l'avenir de notre cohésion sociale. Il en va de la cohérence de nos politiques publiques. » Parmi les 180 signataires de cette tribune, nous trouvons des responsables de la FFMJC (Fédération française des maisons des jeunes et de la culture), de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), de la Ligue de protection des oiseaux, des Compagnons bâtisseurs, de France nature environnement, de la Fédération sportive et culturelle de France, de l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux), de Médiation nomade, des CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), d'UNICEF France (United Nations of International Children's), de France Handicap...

## Et l'Éducation nationale dans tout ça ?

Le SNU se vante d'établir un bilan de santé de tous les jeunes qui sortent de 3<sup>ème</sup>. C'est oublier que des bilans de santé sont déjà obligatoires dans le cadre de la médecine scolaire en 6<sup>ème</sup> puis en 3<sup>ème</sup>, mais ils sont loin d'être tous réalisés faute de médecins scolaires ; où est le vrai problème ? Quant aux gestes de premiers secours, leur apprentissage est inscrit noir sur blanc dans le Code de l'Éducation nationale. Là aussi, c'est un manque de moyens financiers qui explique que tous les élèves de 3<sup>ème</sup> ne sont pas initiés à ces gestes ! Les activités sportives sont déjà pratiquées dans le cadre de l'EPS et du sport scolaire ; elles ont besoin d'être développées. Quant à « transmettre un socle républicain » par des cours magistraux lors la première phase du SNU, il serait plus efficace de développer à l'école une éducation morale et civique digne de ce nom et de notre époque, en instituant une pédagogie adaptée dès l'école maternelle et jusqu'en fin de collège (informations, apprentissage du débat, initiation à la communication non-violente, à la régulation non-violente des conflits, etc., avec mises en pratique), afin que les citoyens en devenir acquièrent les savoir-faire nécessaires à la santé de notre démocratie. Au lieu de cela, les nouveaux programmes voulus par J.-M. Blanquer signent une réduction et un retour à l'instruction civique classique ! Le SNU est institué pour remédier aux défaillances calculées des missions dévolues au ministère de l'Éducation nationale, un ministère qui porte de plus en plus mal son nom.

Le SNU n'est que le triste aboutissement d'un processus où l'État n'a eu de cesse d'établir une symbiose entre l'armée et l'Éducation nationale, avec des protocoles qui se suivent (1982, 1989, 1995, 2007, 2016...) et qui font entrer des instructeurs militaires dans les collèges et lycées pour endoctriner les élèves aux politiques militaristes du pays.

Pourquoi des non-violents ne pourraient-ils pas venir débattre de la paix et de la guerre, de la défense du pays avec les élèves ? Pourquoi les militaires auraient-ils seuls ce droit ? Le MAN, par exemple, mettrait en débat la dissuasion nucléaire qu'il juge inefficace et dangereuse. Certes, toute société a besoin de se défendre, et le MAN pense que les citoyens-nes devraient apprendre à se défendre autrement que par des moyens militaires. Il prône la mise en place d'une Défense civile non-violente (DCNV), efficace contre toute tentative de mainmise politique ou d'occupation militaire. Cette DCNV aurait pour but de mobiliser l'ensemble des citoyens-nes dans une résistance qui conjuguerait, de manière préparée et organisée, des actions non-violentes de non-coopération et de désobéissance civile à l'encontre d'un pouvoir illégitime, de telle sorte que celui-ci soit mis dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs idéologiques, politiques et économiques. N'y a-t-il pas urgence à réfléchir librement à cela ?



Le SNU ne vient pas de nulle part. Il apparaît comme un maillon fort d'une politique de plus en plus néolibérale qui nécessite la soumission des esprits. Pour les différentes raisons énoncées dans cet argumentaire, **la population est invitée à signer la pétition** « [Le Service National Universel : un affront pour la jeunesse !](#) »

Le SNU doit être annulé au plus vite.